



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 17 juin 2014

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 18h30

Appel: 41 membres présents, 11 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Pierre-François Charmillot
	René-Philippe Charton
	Christian Fluhr
	Joëlle Gentile
	Christian Hay
	Pierre Maeder
	Nicolas Mivelaz
	Bertrand Peter
	Franco Rossi
	David Savelli
	Christian Scaiola
Non Excusés	
	Shpetim Dzelili
	Carmelo Nicolo

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 13 mai 2014.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 26.
4. Election du bureau du Conseil Communal 2014-2015 et élection aux associations intercommunales et commissions.
5. Comptes 2013. Rapport de la Cofin et prise de décision.
6. Gestion 2013. Rapport de la Cogest et prise de décision.
7. Préavis municipal N° 54/11-16 – Révision du règlement du Conseil communal de Rolle. Rapport de la commission ad hoc – Amendement Paley – Prise de décision.
8. Rapport de la commission ad hoc et prise de décision pour le postulat de C. Ehrwein & Consorts.
9. Réponse à la motion Olivier Barras & Consorts « Adoption du principe de causalité pour la taxation des déchets ».
10. Associations intercommunales.
11. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte à 18h30 par la présidente; elle fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 13 mai 2014.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La présidente lit le courrier de démission pour cause de départ à l'étranger du conseiller communal M. Nicolas Walter, démission effective au 31 juillet 2014.

Elle présente ensuite la liste des objets encore ouverts à traiter.

Le sujet du sondage sur la transmission des documents électroniques sera repris lors de la prochaine séance, mais elle en parlera alors en tant que conseillère.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon informe que le dossier de l'implantation des caméras de surveillance dans la ville de Rolle devrait être transmis au Canton d'ici à la fin du mois de juin. Les travaux de sécurisation ont débuté à l'avenue Jacques Dalcroze et au parking du football afin de permettre aux enfants d'accéder aux vestiaires de manière plus sûre.

M. Echenard présente un état de situation de la Grand Rue. Il explique qu'en préambule au chantier de la Grand Rue des travaux ont été entrepris à la rue du Port (préavis N° 8), pour un montant inférieur d'environ Fr. 200'000.- à celui budgété, ainsi qu'à la ruelle des Halles (préavis N° 11), avec un éclairage amélioré, pour au final un montant égal au budget. Pour les travaux au Creux-du-Mas (préavis N° 38) et ceux du giratoire des Quatre-Communes et de la place de rebroussement des bus (préavis N° 37), les décomptes finaux ne sont pas établis mais les sommes à payer seront largement inférieures au budget. Le parking "Au Parc" a permis l'implantation de 93 places supplémentaires + 20 places aux Tilleuls, pour un montant budgétisé de Fr. 144'000.- et un montant réel de Fr. 134'000.-. Pour la réhabilitation du bas de l'avenue de la Gare, une plus-value de Fr. 20'000.- a dû être dépensée pour le remplacement de la grave de fondation. A l'avenue Châtelain, gros chantier qui a duré environ 9 mois, une plus-value de Fr. 31'000.- est due au traitement des surfaces du radier de la galerie des eaux claires. Au parking de la Tête Noire, réalisé conformément au délai prévu de 6 semaines, le budget est tout à fait respecté.

Point de situation: des bypass ont été créés devant toutes les façades de la Grand Rue pour éviter les coupures d'eau ou de gaz. Ce n'était pas initialement prévu, mais a dû être mis en place suite à la découverte d'un réseau en mauvais état et aux coupures subies par les riverains. Ces bypass sont posés côté Jura et sont encore à poser côté lac. Aucune découverte archéologique n'a été mise au jour lors de la fouille pour les eaux usées entre la place de la Harpe et le bas de l'avenue de la Gare. Une subvention de plusieurs centaines de milliers de francs sera accordée par la DGMR (Division Générale de la Mobilité et Routes) pour la traversée de la localité qui se fait sur une route cantonale, entre les bordures de trottoirs. Des fissures sur bâtiments ont été signalées par quelques propriétaires, et chaque cas annoncé est transmis au bureau de géomètres Belotti afin de mettre en place des témoins pour un contrôle hebdomadaire durant au moins 1 mois. Swisscom, qui ne faisait pas partie du projet dès le début, a décidé de remettre à jour tout le réseau Swisscom de la ville de Rolle et d'apporter la fibre optique aux habitations par la technologie FTTS (Fiber To The Street). D'ici à fin 2015, la ville de Rolle sera reliée entièrement en fibre optique pour le réseau Swisscom.

La Grand Rue, actuellement convexe va devenir concave, avec un caniveau central pour récupérer les eaux usées. A savoir que le chantier se fait par tranchées, afin de progresser tout en maintenant l'existant en service. De début août 2014 à février 2015 il n'y aura plus d'intervention sur la chaussée côté Jura. A fin juillet l'enrobé sera posé sur la chaussée et le trottoir côté Jura avec le caniveau central. Dès début août, basculement de la circulation de la chaussée Lac sur la chaus-



sée Jura et installation de bypass sur la chaussée Lac, puis pose des différentes canalisations.

Le choix du granit s'est fait entre les qualités chinoise, espagnole et portugaise, selon le résultat visuel des plaques posées en test. Il est apparu, sur les plaques chinoises, des taches communément appelées "crapauds" (taches naturelles dues aux veines de la pierre); cela a permis de se rendre compte que la tolérance des chinois envers les crapauds est très grande, ce qui n'est pas le cas pour les granits européens pour lesquels la marge de tolérance est beaucoup plus restrictive. Les tests de résistance ont été équivalents pour les 3 qualités, mais le bilan carbone est lui bien sûr très différent. Par ailleurs, le granit chinois devait être livré en 1 fois, posant des problèmes de stockage et de retour en cas d'éventuels défauts. Le choix de la Municipalité s'est finalement porté sur le granit espagnol provenant d'Andalousie. Ce choix induit une plus-value qui devrait être absorbée par divers subventionnements à toucher pour la route.

Une séance d'information publique est prévue le mardi 30 septembre à 19h30 au Casino pour transmettre les grandes lignes de la suite du planning de l'automne et de la fin du planning, et afin de répondre aux questions de la population.

M. Echenard souligne que l'implication de Swisscom est une très bonne chose qui évite d'ouvrir à nouveau la route, mais cela implique environ 90 jours de plus dans le projet final. L'objectif est toujours l'été 2015, mais avec un délai peut-être revu.

Lors de chaque séance mensuelle DGT (Direction Générale des Travaux), les partenaires du GREC sont présents afin d'échanger et de trouver des solutions aux problèmes.

4. Election du bureau du Conseil Communal 2014-2015, élections aux associations intercommunales et commissions.

Les candidatures sont les suivantes:

Présidence: M. Laurent Théodore (PSRV)

1^{ère} vice-présidence: Mme Pascale Vollenweider (PLR)

2^e vice présidence: vacante

Il est procédé à ces élections à bulletins secrets et de manière individuelle, avec pour résultats:

Présidence: 41 bulletins remis, 41 bulletins rentrés; 35 voix M. Laurent Théodore, 3 blancs, 1 nul, 2 divers. M. Laurent Théodore est élu à la présidence, présidence qu'il accepte avec plaisir.

1^{er} vice-présidence: 41 bulletins remis, 41 bulletins rentrés; 37 voix Mme Vollenweider, 1 blanc, 1 nul, 2 divers. Mme Vollenweider est élue à la 1^{ère} vice-présidence.

Election des scrutateurs: se représentent Mme Arlette Thentz et M. Fernand Gigon qui sont élus par acclamations.

Election des scrutateurs suppléants: se représentent Mme Monique Choulat Pugnale et M. Jamal Laksiri qui sont élus par acclamations.

Commissions et Associations intercommunales:

Cofin - M. Laurent Théodore est remplacé par M. Pierre-François Charmillot

Cocise – Mme Céline Ehrwein Nihan est remplacée par Mme Arbenita Zejna

AIER – M. Dimitri Deyhle est remplacé par Mme Véronique Perrelet

Conseil Régional – M. Nicolas Walter est remplacé par M. Jean-Pierre Magnin

ASPAIRE – M. Philippe Rosset est remplacé par M. Giorgio Micello

ASPAIRE suppléance – Mme Anne Beck est remplacée par Mme Valérie Schlup Mantzouranis

Les nouveaux membres sont élus par acclamations.



5. Comptes 2013 – Rapport de la Cofin.

M. Barras, rapporteur, lit les conclusions du rapport, puis la présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de la commission.

La présidente clôt la discussion et le vote montre que les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 29 avril 2014
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2013, tels que présentés
2. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2013 est acceptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 17 juin 2014

6. Rapport de gestion 2013 - Rapport de la Cogest.

Le président de la commission, M. Lecoultré, explique le déroulement qu'a suivi la rédaction de son rapport. Dans un premier temps, des questions ont été posées à la Municipalité qui y a répondu par écrit de façon détaillée; ensuite la Cogest a reçu les municipaux qui ont encore étoffé les explications déjà transmises, puis une tournée dans la commune avec les municipaux a eu lieu, avec encore des données complémentaires. Au vu de la masse d'informations, le rapporteur a essayé de réduire la densité du rapport en résumant les réponses écrites et les explications orales de la Municipalité. Cette initiative a été reçue de manière un peu mitigée par la commission et peu enthousiaste par la Municipalité. Cette façon de faire ne sera certainement pas reproduite l'année prochaine. Il passe à la lecture des conclusions du rapport puis la présidente ouvre la discussion sur les vœux qui sont lus par le président de la commission, M. Micello.

Vœu 1 – Les installations de la terrasse de la Tête Noire, hétéroclites et inesthétiques, devraient être modifiées.

Réponse de la Municipalité: Cette terrasse est installée en zone de verdure, un remplacement des «constructions» nécessiterait une mise à l'enquête. Les constructions existantes ont fait l'objet d'autorisations successives de la Municipalité. Aucun changement n'est prévu à court terme; ces installations sont propriété du locataire.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 2 – La commune de Rolle doit insister auprès des deux sociétés de communes vaudoises (UCV et AdCV) pour qu'elles collaborent à une meilleure défense de leurs intérêts politiques et économiques auprès des autorités cantonales.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité partage ce sentiment, comme certainement nombre de communes du canton. Elle souhaite donc voir aboutir toute amélioration concrète dans ce sens.



Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 3 – La barrière entourant une cage d'escalier conduisant au sous-sol du bâtiment de la voirie étant très basse, il serait sage de la rehausser pour éviter une chute malencontreuse, d'autant plus à cause de la présence d'un tableau électrique au fond.

Réponse de la Municipalité: Le remplacement de cette barrière, qui répondra aux normes de sécurité en vigueur, sera intégré au budget 2015.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 4 – Concernant la pétition signée par 2013 personnes au sujet des chicanes de l'avenue du Général-Guisan, la commission regrette que la réponse municipale ait tardé 6 mois après la fin des travaux. Elle souhaite qu'à l'avenir, les pétitionnaires reçoivent au moins un accusé de réception dans les quinze jours.

Réponse de la Municipalité: Il est pris acte de ce vœu. La Municipalité y répond favorablement.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 5 – Pour des raisons d'économie et d'écologie, la commune pourrait-elle offrir les moyens de se désaltérer dans les bâtiments communaux avec l'eau du robinet plutôt qu'avec des bouteilles d'eau minérale?

Réponse de la Municipalité: La voirie bénéficie déjà d'une installation raccordée sur le réseau d'eau potable. Une installation identique est prévue dans le bâtiment de la Couronne en remplacement de l'existante. Son installation se fera cette année.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 6 – Lors de la visite du collège du Martinet, la commission a remarqué que le parapet du puits de lumière du 3^e étage était bien bas et que le risque de chute d'objets et de personnes était flagrant, bien que les normes de sécurité aient été appliquées. La commission demande de prendre des mesures pour pallier ce danger.

Réponse de la Municipalité: Une étude est en cours afin d'améliorer la situation existante, certes conforme aux dispositions légales en vigueur.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 7 – (Reprise modifiée d'un vœu de 2013). Pendant les travaux de la Grand-Rue, la commission souhaite que la Municipalité facilite aux associations et commerçants rollois la possibilité d'animer les quais (petits stands).

Réponse de la Municipalité: La Municipalité a déjà réservé un accueil favorable à ce type de demandes, s'agissant des abords du Château, du bord du lac ou de la place du Marché. Quatre demandes distinctes sont déjà parvenues à la Commune cette année (2 sont en voie de concrétisation).

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

La présidente ouvre alors la discussion sur le fond du rapport, et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt. Le vote qui suit montre que les conclusions du rapport de Gestion 2013 sont acceptées à l'unanimité.

M. Veyrassat prend la parole afin de souligner le fait que les conseillers ont reçu le soir-même les réponses que la Municipalité a apportées aux questions complémentaires de la Cogest, et aimerait savoir ce qu'il convient de faire avec ces réponses.

M. Micello précise qu'il s'agit de la 2^e série de réponses.

M. Goël complète en expliquant que les questions ont été reçues quelques jours auparavant, en même temps que la convocation et les documents inhérents à cette séance, ce qui a obligé la Municipalité à préparer une réponse rapide sans qu'elle puisse être envoyée de façon anticipée. Il en profite pour préciser quelques faits; cette année, la Municipalité a fait particulièrement diligence pour rendre un rapport sur les comptes et le commentaire aux comptes de façon extrêmement rapide pour que les commissions puissent travailler en ayant du temps, et en toute connaissance de cause.



Elle a donc été un peu surprise d'avoir reçu le rapport de la Cofin avec un certain nombre de questions qui auraient mérité des réponses; et ceci est également valable pour la Cogest à laquelle rapport et premières réponses aux questions ont été rendues il y a déjà longtemps. Peut-être faudrait-il tenir compte de la remarque pour la planification qui devrait être établie aux fins de cohérence dans les délais. Par rapport à des documents qui sont envoyés aux conseillers une semaine avant la séance, il est clair qu'une décision municipale devrait être prise 10 à 14 jours avant, ce qui signifie qu'à fin mai/début juin la Municipalité devrait être en possession du rapport de la Cofin et de celui de la Cogest de façon à donner des réponses aux conseillers dans les délais, sans avoir à les distribuer en début de séance. Il invite donc la Cofin et la Cogest à préparer un planning pour 2015 sachant que la Municipalité tiendra les délais et fournira comptes et commentaires au début-mi avril.

Après une suspension de séance de quelques minutes, la présidente propose d'exclure du rapport de gestion les questions et réponses reçues en introduction de séance, et la Cogest sera libre de reprendre ces éléments dans son prochain rapport. Elle insiste sur une amélioration de la planification, d'entente entre le syndic et les présidents des commissions de gestion et des finances.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2013 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2013, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2013 et en donne décharge aux organes responsables.

Le **rapport de gestion 2013** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 17 juin 2014

7. Préavis municipal N° 54/11-16 – Révision du règlement du Conseil communal de Rolle. Rapport de la commission ad hoc – Amendement Paley – Prise de décision.

La présidente rappelle pour mémoire que lors de la séance précédente, deux amendements proposés par la commission ont été traités – Art. 14 alinéa 2 et Art. 21 – et approuvés. M. Paley a proposé un amendement pour l'article 39, et la présidente lui demande s'il maintient cet amendement; M. Paley annonce qu'il le retire car il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

M. Roland, rapporteur de la commission, relit les conclusions du rapport amendé puis la présidente ouvre la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la présidente referme la discussion et passe au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Roland, rapporteur de la commission, relit les conclusions du complément amendé puis la présidente ouvre la discussion sur le fond.



M. Schatzmann est perplexe car il cherche une logique qu'il peine à trouver... ou l'amendement Paley amène quelque chose de valable et doit être accepté, ou il ne l'est pas et n'a aucune raison de figurer dans les annexes. Tout à l'heure M. Paley a retiré son amendement mais sans le retirer vraiment puisqu'il souhaite que son texte figure dans les annexes. D'après lui le rôle de la Cofin est parfaitement bien défini dans l'ancien règlement et le règlement actuel, et en tant que partisan des commissions ad hoc dont il défend l'indépendance, il ne voit vraiment pas pourquoi ce faux amendement figure quelque part, même dans les annexes du règlement. Il invite les conseillers à le rejeter.

M. Walter estime que lors du conseil précédent il a été discuté de cette problématique et du fait qu'il manquait les annexes dans le règlement proposé qui ne mentionnait que l'annexe sur le postulat et la motion; la modification de ce point des annexes ne lui pose pas de problème et précise même quelques tâches que la Cofin doit de toute façon traiter. Il ne voit donc pas de raison de s'y opposer.

M. Bréchon est d'accord avec les deux interlocuteurs précédents, et est d'accord de dire qu'il ne faut pas modifier quelque chose qui fonctionne bien; l'ancien règlement a fonctionné à satisfaction jusqu'en 2011, année à partir de laquelle il a fonctionné à satisfaction générale sauf pour 1 personne. Il est d'accord avec M. Walter pour avoir la notice qui concerne le cahier des charges de la Cofin complété avec des propositions qui ont été jugées intéressantes par certains membres de cette commission et ainsi disposer d'un document écrit qu'on peut passer au vote d'une manière claire.

Mme Schmutz s'oppose à ce que ce soit rajouté, même dans une notice, car cela donnerait trop d'importance à la Cofin et les commissions ad hoc ne se justifieraient pratiquement plus. Jusqu'à présent on a toujours fonctionné dans l'équilibre avec des rapports de la Cofin en cas de besoin et souvent d'ailleurs sur demande des commissions ad hoc. Le pouvoir ne doit pas être confié qu'aux commissions permanentes. Tous les conseillers doivent pouvoir participer en donnant leur avis par le biais des commissions ad hoc.

La parole n'étant pas demandée, la présidente referme la discussion et passe au vote dont le résultat est que le complément est accepté à la majorité par 18 oui, 14 non, 7 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 54 et son compléments **amendés** de la Municipalité du 21 mars 2014,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'adopter la révision du Règlement du Conseil communal de Rolle.
- 2- D'autoriser la Municipalité à poursuivre les opérations liées à sa validation finale, telles que décrites dans le dernier paragraphe du chapitre 2 du préavis.
- 3- D'adopter le complément à la révision du Règlement du Conseil communal de Rolle.

Le Préavis N° 54 et son complément sont acceptés à l'unanimité et à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 17 juin 2014

8. Rapport de la commission ad-hoc et prise de décision pour le postulat de C. Ehrwein & Consorts.

Mme Weber Mayerat, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport puis la présidente ouvre la discussion sur le fond.



M. Théodore, en tant que consort, déplore qu'une fois de plus lorsqu'un postulat ou une motion est déposé, on passe directement en commission pour une discussion sur le fond avec l'aspect politique en jeu, alors qu'un postulat est simplement censé demander à la municipalité d'étudier le sujet et de présenter une étude sur laquelle le Conseil pourra se prononcer.

M. Buvelot relit l'opinion du préfet à ce sujet car cela lui semble important vu qu'il s'agit de déterminer si ce postulat a une raison d'être. Le préfet a donc écrit : « *je vois qu'on joue avec les mots, la compétence pour l'exonération relève de l'unique compétence du Conseil d'Etat, donc il n'y a pas de compétence communale, si ce n'est de préavis "prend l'avis". Cette compétence de préavis relève de la Municipalité.*

En effet le postulat peut relever aussi bien de la compétence du conseil que de la municipalité, mais que la municipalité est juste tenue de rendre un rapport.

La Municipalité de Morges a répondu à une motion en expliquant ce qu'elle faisait, quels étaient les critères pour fonder son préavis, mais il y a lieu de lire sa conclusion " Par ailleurs, la motion ne portant pas sur une compétence du Conseil Communal, la Municipalité s'oppose à la prise en considération de cette motion", je puis conclure que la municipalité a traité cette "motion" comme une réponse à une interpellation, elle a répondu à un fait de son administration.

Le postulat ne peut pas obliger la municipalité de prendre une mesure réglementaire, cette compétence ne relevant que de la Municipalité et limitée dans sa très très faible compétence en matière d'exonération fiscale celle-ci relevant de l'unique compétence du Conseil d'Etat.

en effet le titre du postulat est trompeur "renforcer le pouvoir communal dans les décisions relatives aux exonérations fiscales des entreprises", la commune n'a aucun pouvoir ."

M. Bréchon comprend le raisonnement de M. Buvelot sur la forme et ses arguments sont imparables. Mais la question que veut aborder ce postulat est la sensibilité et l'éthique que l'on pourrait communiquer, avec un pouvoir effectivement nul et égal à zéro, par la presse et par cette assemblée. L'idée de base est de demander à la Municipalité d'y réfléchir.

Mme Weber Mayerat précise qu'elle était la seule de cette commission à être en faveur du postulat, et pense qu'il est important pour une communauté de pouvoir donner son opinion, même si elle n'a pas de valeur effective. Le public devient d'ailleurs de plus en plus sensible à ces questions d'éthique et de valeurs.

M. Micello trouve dommage que le débat reprenne par un membre de la commission et que l'on perde du temps alors que cette commission a siégé et pris une décision.

La présidente clôt la discussion et passe au vote en demandant qui est pour le renvoi du postulat à la Municipalité. Le résultat du vote est 10 oui, 20 non, 6 abstentions. Le postulat n'est donc pas renvoyé à la Municipalité.

9. Réponse à la motion Olivier Barras & Consorts « Adoption du principe de causalité pour la taxation des déchets ».

M. Goël donne quelques explications complémentaires déjà transmises à M. Barras et à la Cofin. La Municipalité a attendu 1 année avant de répondre à cette motion de façon à disposer de comptes exacts pour l'année 2013, première année avec l'introduction de la taxe au sac. Les comptes montrent que l'on est dans le tir, c'est-à-dire qu'environ 70% de l'ensemble des coûts des ordures ménagères et de la déchetterie doivent être payés par la taxe forfaitaire et la taxe au sac. La récupération des déchets verts a été mise en place et 280 containers ont été achetés, dont la plupart ont été revendus à des particuliers; par ailleurs des brochures informatives ont été éditées et distribuées.

M. Barras remercie la Municipalité pour la qualité de sa réponse détaillée et bien faite. Le but initial de la motion était d'obtenir la transparence sur les taxes et de connaître les charges/revenus, but atteint au vu des chiffres commentés, et également de connaître la compensation de l'introduction de la taxe dont la réponse est limpide par rapport au point d'impôt. Certaines communes compensent par la distribution de bons dans les commerces locaux ou sur la facture d'électricité. La commune de



Rolle est également très claire puisqu'il ne s'agit pas de rembourser cette taxe. La morale de l'histoire est qu'une nouvelle taxe a été introduite à la charge du contribuable, qui rapporte à peu près deux points d'impôts à la commune et c'est dommage; effectivement le but écologique est atteint mais financièrement les citoyens sont mis à contribution. M. Barras a donc obtenu une réponse, réponse qu'il ne peut approuver car elle cautionnerait le principe d'un prélèvement financier à l'échelon des citoyens. Il va donc s'abstenir lors du vote.

M. Paley demande s'il ne faudrait pas augmenter la taxe au sac qui doit couvrir au moins 70% des frais.

M. Goël estime qu'il ne faut pas réadapter les taxes chaque année et qu'il ne faut pas jouer au yoyo en fonction des rentrées et des dépenses. On voit qu'on est relativement stabilisé et juste; on a bien sûr la possibilité de monter ou d'abaisser cette taxe, mais mieux vaut la lisser sur plusieurs années.

M. Paley demande, au cas où la taxe au sac devait rapporter moins que les 70%, si on a un levier du système, et est-ce que les autres communes encaissent moins?

M. Echenard précise que pour 2013 on ne peut pas parler de 2 points d'impôt car on voit qu'avec la rétrocession extraordinaire on a couvert bien plus que les 30% demandés. Bien des communes ont dû remonter leur taxe forfaitaire, d'autres l'ont abaissée car elles avaient visé trop haut, et Rolle a tout de suite été dans le tir puisque lors de la projection, les calculs ont été prudents. On voit qu'on couvre pratiquement les frais entre la taxe au sac qu'on encaisse et la taxe forfaitaire, et l'impôt prend la suite. Grâce à la rétrocession on prendra moins sur l'impôt cette année, et les années suivantes on reviendra dans des normes jusqu'à 30% de l'impôt. A Rolle on bénéficie de l'attractivité de la ville, du bord du lac, de la plage ce qui implique qu'un nombre impressionnant de containers à déchets sont relevés chaque jour et ces frais-là sont pris sur l'impôt. Rolle est attractive et on espère ne pas en arriver à la même interdiction qu'à Coppet où la plage est interdite aux non résidents de la commune.

La présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que la réponse à la motion est acceptée à la majorité par 19 oui, 1 non, 20 abstentions.

10. Associations intercommunales.

La présidente annonce que les prochaines séances du SIDERE se dérouleront le 19 juin à Bougy-Villars et le 20 novembre à Gilly, et celles de l'ASPAIRE le 17 septembre à Dully (Martinet E) et le 27 novembre à Bursins (budget 2015).

M. Roland, à propos du Conseil Régional, informe qu'un postulat en faveur de la réorganisation du Conseil Régional est en cours. Ce postulat vise à réformer le Conseil Régional après le refus du PIR. La proposition concerne une double représentation des communes membres du Conseil Intercommunal, une élection des délégués au Conseil Intercommunal par le législatif des communes membres pour la représentativité en fonction du nombre d'habitants, une délégation des exécutifs pour chaque commune membre et une clef de répartition plus souple du budget permettant au besoin d'augmenter de manière conséquente le fonds d'investissement. Pour plus d'information, ce postulat est déposé sur le site de la commune de Rolle.

M. Goël également au sujet du Conseil Régional, explique que la mise en place de la LAT est en période transitoire jusqu'à l'élaboration du Plan Directeur Cantonal. Ce sera un moment difficile à passer pour l'ensemble des communes par rapport aux zones à bâtir. L'ensemble des zones à bâtir sera bloqué, et en cas de nouvelles zones à légaliser cela signifie qu'il faudra déclasser des terrains constructibles. Il faut bien savoir que c'est un point important dont les modalités n'ont pas encore été fixées par rapport à des indemnisations et à leur mise en place. Cela nécessitera la mise à jour des plans d'affectation des communes avec un inventaire des zones constructibles; un compte cantonal sera établi et il y aura un certain nombre d'hectares à dézoner. Le Plan Directeur Régional qui aujourd'hui est en phase d'élaboration et qui a été remis aux communes, devra être coordonné et préciser certaines zones; par exemple le cas de zones artisanales intercommunales dans la zone de



Rolle, ce qui nécessitera de déclasser et reclasser des terrains. Durant les 2 à 3 prochaines années, ce sera un challenge de gérer et mettre en place ces différentes zones jusqu'à ce que le Plan Directeur Cantonal soit fixé et que l'on sache exactement quelles zones seront constructibles et lesquelles seront inconstructibles.

A propos des transports publics régionaux, le Conseil Régional a publié un rapport consultable sur internet.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Lecoultre propose aux conseillers d'offrir, selon la tradition, les jetons de présence de cette dernière séance de l'année à une société ou association rolloise, plus précisément cette année aux éclaireurs rollois.

M. Hochstrasser aimerait recevoir quelques éclaircissements au sujet des éclaireurs rollois.

M. Lecoultre, qui n'a jamais spécialement eu affaire à eux, remarque qu'il s'agit d'une société qui s'occupe des jeunes et qui s'emploie à leur donner une éducation et un état d'esprit généreux. Ces éclaireurs ont certainement besoin d'un peu d'argent pour l'acquisition de matériel divers et de sorties.

M. Schatzmann fait part d'une anecdote au sujet de son parquage le soir précédent au parking des Tilleuls entre le château et le terrain de football... s'il avait respecté la signalisation, il n'aurait jamais pu sortir de ce parking car l'issue du bas était barrée et celle du haut est interdite en sortie... il a donc dû commettre une infraction et passer par l'issue du haut...

M. Echenard remercie M. Schatzmann de ces précisions et explique que souvent des incivilités sont commises de la part de personnes qui se permettent de déplacer la signalisation et les panneaux; c'est certainement ce qui a dû se produire ce soir-là. C'est beaucoup de travail de remise en place, surtout après les nuits de week-end, pour les services de police et de voirie.

M. Micello a récemment été surpris par le succès que rencontre la plage de Rolle qui était noire de monde, et a relevé que les chemins qui permettent l'accès à la plage sont encombrés de véhicules qui stationnent sous les interdictions et d'ailleurs un peu partout; la jungle règne dans ce périmètre... Il invite la police à se promener dans les parages de la plage également durant les week-ends, ce qui pourrait dissuader quelques contrevenants de parquer n'importe où, l'important étant de permettre un accès aisé à la plage pour les piétons. En outre, comment un engin de secours pourrait-il se frayer un passage sur ce chemin?

Mme Tecon répond que des Sécuritas ont été engagés pour patrouiller les week-ends, ceci dès fin juin 2014.

Mme Safi à propos des travaux de la Grand Rue a des remarques ; elle aimerait entre autre savoir si les ouvriers seront en vacances et quelle sera l'organisation des travaux. A propos de la sécurité, est-ce qu'elle peut être sérieusement maintenue et est-ce que les barrières peuvent être contrôlées, remises en place durant ou après le week-end, avec peut-être plus d'indications sur les sorties, les entrées et les passages ?

M. Echenard précise que dès le lundi 4 août les travaux basculeront sur la chaussée lac et la circulation sur le côté Jura. Ce sera un travail vraiment en continu, sans aucune interruption due aux vacances, mais avec un effectif réduit. Un fléchage sera mis en place sur les trottoirs afin de guider les piétons dans leurs déplacements.

Mme Rea demande si, selon le modèle genevois, de grands écopoints ne pourraient pas être mis en place à Rolle. Ces écopoints serviraient à déposer l'huile, le carton, les piles, etc. ce qui permettrait aux citoyens d'être temporairement plus libres pour l'élimination de leurs déchets. Par ailleurs, existe-t-il à Rolle une sensibilisation pour les enfants à la propreté, aux programmes de ramassage et de nettoyage, dans le cadre de l'école?



M. Echenard estime que mettre sur pied des écopoints localisés représente un coût certain et la solution de « l'Espérance » qui ramasse tout à domicile, sauf les déchets encombrants, pour une petite somme de Fr. 5.- par passage a été préférée à ces écopoints. C'est un soutien à une association qui permet l'intégration de jeunes handicapés dans le circuit du travail, jeunes qui apprécient ce type de travail. Les écopoints verre et papier sont conservés et ils passeront en containers enterrés dans le futur. En relation avec la SADEC, dont la commune de Rolle est membre, l'entreprise COSEDEC organise des animations dans les écoles chaque année, et de nombreuses maîtresses de classe ont pu bénéficier de telles animations relatives aux déchets, recyclage, etc.

M. Hochstrasser a constaté qu'à certains moments les rues du centre ville sont désertes, des commerces sont proches de la fermeture ou ont déjà fermé. Il est déçu de la réponse de la Municipalité à la question de M. Walter qui demandait la gratuité de la première heure de parking en ville. Dès l'ouverture de la nouvelle Migros, les habitudes des gens ont changé, et il entend les commerçants rollois se plaindre du fait que la commune ne fait rien pour eux. Il demande donc un petit coup de pouce et sa proposition est l'édition d'un petit journal comportant la mention de tous les commerçants rollois avec quelques lignes sur leur activité pour les mettre en valeur, ceci avec le soutien de la Municipalité, ou alors de transmettre cette idée au GREC. A la fin des travaux la Grand Rue sera belle, mais sans commerces elle le sera un peu moins.

M. Walter aimerait discuter et voter au sujet de la proposition de M. Lecoultré faite au début des divers et propositions individuelles.

M. Bréchon à propos de la gratuité de la première heure de parking, demande à la Municipalité s'il ne vaudrait pas la peine de traiter ce sujet, et si oui quand.

La présidente suggère de traiter ce point lors de la prochaine séance.

Mme Tecon complète en disant que les réponses de la Municipalité sont apportées lors de la séance qui suit la question ou l'interpellation, raison pour laquelle une réponse à ce sujet a été remise ce soir. Cette réponse, étayée et fournie, est le reflet de ce que pense la Municipalité. A noter qu'en décembre dernier, la gratuité des parkings a été accordée et il est juste de montrer en chiffres ce que cela a coûté à la commune; ensuite aux conseillers de voir ce qu'ils entendent décider.

La présidente fait à présent voter sur la proposition de M. Lecoultré qui est acceptée à la majorité; les jetons de présence de cette séance seront donc versés aux scouts rollois.

Mme Rea propose que chaque conseiller/ère verse lui-même ou elle-même le montant des jetons de présence de cette séance sur le compte des éclairés rollois afin que la liberté individuelle de chacun soit respectée, sinon le don se fait de façon forcée.

La présidente fait remarquer que la proposition a déjà été votée et que le sujet est clos.

M. Roland lit un texte de remerciements à l'intention de Mme Bermejo Dubois pour son année de présidence qui souligne ses compétences, sa maîtrise, sa rigueur et son impartialité, et qui mentionne les nouveautés et innovations qu'elle a mises sur pied.

La présidente à son tour prend la parole pour mentionner le plaisir qu'elle a pris à vivre cette année enrichissante. Elle a beaucoup apprécié cette opportunité d'avoir des contacts privilégiés avec les conseillers, la Municipalité et le secrétaire municipal ainsi que ses collaborateurs. Elle remercie sa garde rapprochée: les vice-présidents et les scrutateurs, l'huissier M. Rojard et la secrétaire. Elle souhaite un bel été à l'assemblée à laquelle elle propose de se retrouver autour d'un apéritif. Elle lève la séance à 21h02.

Au nom du Conseil communal


Laurence Bermejo Dubois
Présidente




Violaine Cherpillod
Secrétaire